



Confédération Générale
du Travail FORCE OUVRIERE

SNUDI-FO 35

35, rue d'Echange 35000 RENNES

Tel : 02.99.65.36.63 le lundi et le mardi 06.43.03.93.67 les autres jours

Fax : 02.99.31.64.32 Mail : snudifo35@wanadoo.fr

Site : <http://snudifo35.over-blog.com>

SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES DIRECTEURS ET INSTITUTEURS
ET PROFESSEURS DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC FORCE OUVRIERE

Déclaration préalable du SNUDI FO 35 à la CAPD du 11 juin 2019

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous allons étudier le projet de mouvement intra départemental 2019, qui se déroule en suivant les nouvelles règles imposées par le ministère.

Nous vous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, nous sommes opposés à ce nouveau règlement. Il conviendra d'analyser statistiquement les choses, mais globalement, ce que nous vous avons annoncé s'est réalisé : aucune amélioration du point de vue du service, et en revanche, une dégradation pour nombre de personnels. Ceux qui restent sans affectation à l'issue de cette première phase, si l'on s'en tient à ce que vous avez annoncé, seront affectés par la machine de manière totalement arbitraire, sans tenir compte de leur situation personnelle.

Nous demandons qu'une véritable phase d'ajustement ait lieu, permettant de pallier ce problème (possibilité de révision d'affectation, à la main, y compris pour les collègues affectés à titre définitif sur vœu large, s'ils en font la demande).

Au-delà, nous continuerons à revendiquer que l'AGS redevienne le critère prépondérant du barème. Notre département prenait déjà en compte les priorités légales, à l'exception du rapprochement de conjoint, et de la situation de parent isolé. Nous demandons le retour à l'ancien barème du mouvement, en introduisant ces deux critères.

Concernant les mesures de cartes scolaires, l'octroi d'une très importante bonification utilisable de manière très restreinte géographiquement pose également nombre de problèmes : certains secteurs géographiques n'offrent que peu de postes, certains collègues souhaitent pouvoir changer de secteur, mais ne bénéficient pas alors de la bonification... Nous demandons là encore le retour à la logique antérieure : une bonification moindre, mais utilisable dans tout le département.

Autre point majeur à l'ordre du jour : l'accès à la hors classe. Le SNUDI FO continue de dénoncer le système d'évaluation en quatre niveaux d'appréciation issu de PPCR. Il dénonce les modalités d'accès à la hors classe qui en découlent, et revendique un nouveau barème basé essentiellement sur l'AGS.

Le SNUDI FO dénonce particulièrement l'impossibilité d'améliorer les appréciations, d'autant plus qu'un certain nombre d'entre elles ont été attribuées sur la base d'avis d'IEN qui n'avaient jamais inspecté, ni observé en classe les collègues.

Le SNUDI FO prend acte du fait que vous proposez d'affecter hors barème les anciens instituteurs nés jusqu'en 1962. S'il est absolument nécessaire de permettre à ces collègues d'accéder à la hors classe avant leur départ en retraite, le principe d'affecter hors barème nous engage sur une voie, de notre point de vue, dangereuse. Nous ne saurions accepter des affectations hors barème basées sur une quelconque notion de mérite. Cela nous conforte dans notre demande de donner à l'AGS une place prépondérante.